

La convocation a été adressée individuellement le 5 décembre 2025 à chaque Membre du Conseil d'Administration pour la réunion du 12 décembre 2025.

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du 12 décembre 2025.

L'an deux mil vingt-cinq, le 12 décembre, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Aixe-sur-Vienne, dûment convoqué, s'est réuni salle Pierre DESPROGES à Aixe-sur-Vienne, sous la présidence de Monsieur René ARNAUD.

Présents : René ARNAUD, Marie-Claire SELLAS, Christiane GADAUD, Monique LE GOFF, Catherine FEVRIER, Martine POTTIER, Christine TREILLARD, Raymonde BAUWIN RICHE, Ginette BUISSON, Jean DANIEL

Excusés : Patrick BENAYOUN, Thierry LHERITIER, Caroline CHERBEIX

Secrétaire : Christelle MOUNET

Quorum : 10 (atteint)

Aucune remarque n'étant formulée sur le compte rendu de la séance précédente, celui-ci est adopté.

Madame Christelle MOUNET annonce l'ajout d'un dossier de demande d'aide financière à l'ordre du jour.

I – SERVICE DE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE : TARIFICATION 2026

Le Centre Communal d'Action Sociale de la commune d'Aixe-sur-Vienne propose, depuis 2011, un service de portage de repas à domicile aux habitants du Val de Vienne. Ce service apporte une aide aux personnes ayant des difficultés pour se faire à manger et contribue ainsi à leur maintien à domicile.

Le Centre Communal d'Action Sociale a conventionné avec la commune d'Aixe-sur-Vienne afin que la cuisine centrale de cette dernière fabrique et fournisse les repas pour le service de portage.

Dans un contexte général marqué par une hausse significative du coût des denrées alimentaires, de l'énergie, ainsi que des frais liés au transport et à la préparation des repas, et afin de maintenir la qualité des repas, d'assurer la continuité du service et de préserver un fonctionnement équilibré, le tarif des repas vendus au CCAS par la Commune d'Aixe-sur-Vienne sera révisé à compter du 01 janvier 2026. Le tarif d'achat passera de 6,82 € HT à 7,06 € HT.

Pour garantir l'obligation d'équilibre financier du service de portage de repas à domicile, il apparaît nécessaire d'envisager la revalorisation du tarif de vente de repas à l'utilisateur.

Madame Christelle MOUNET précise que l'augmentation appliquée est de 5,37% pour les usagers non bénéficiaires de l'aide sociale, soit 10,78 € TTC le repas livré.

Pour les bénéficiaires de l'aide sociale, le prix du repas passera à 9,00 € TTC, maximum autorisé par arrêté du Président du Conseil départemental dans le cadre de la convention 2023-2027.

La délibération n° 2025/48 est adoptée à l'unanimité.

II – COLIS DES AINES

Une commande de 76 colis couple et 196 colis personne seule a été passée le 7 novembre 2025 à la société Cellier du Périgord à Sarlat.

Les colis ont été livrés le 8 décembre 2025 aux Anciennes Ecuries.

Les colis vont être distribués la semaine du 15 décembre avec l'aide des comités de quartier.

III – CHOIX DU MENU DU REPAS DES AINES DU 24 JANVIER 2026

Madame Marie-Claire SELLAS présente les trois menus proposés par Monsieur Laurent COLLARDEAU, chef cuisinier de la cuisine centrale.

Le choix des membres du Conseil d'Administration se porte sur le menu N° 2 tel que joint en annexe.

IV- ACTIVITE DE LA COMMISSION PERMANENTE ANNEE 2025.

Madame Christelle MOUNET présente l'activité de la Commission Permanente qui s'est réunie à deux reprises au cours de l'années 2025 et a délibéré sur les dossiers suivants :

N° dossier	QF	DEMANDE	AVIS	AIDE ACCORDEE
<i>1/03.06.2025 Délibération 2025/23</i>		Première demande de domiciliation	Favorable	
<i>2/03.06.2025 Délibération 2025/24</i>	673	Demande d'aide financière de 300,00 € pour un retard de loyer	Favorable	300,00 €
<i>3/03.06.2025 Délibération 2025/25</i>	1195	Demande d'aide financière de 200,00 € pour financer un séjour de vacances adapté	Favorable	100,00 €
<i>4/03.06.2025 Délibération 2025/26</i>	1062	Demande d'aide financière de 300,00 € pour un découvert bancaire	Favorable	150,00 €
<i>5/03.06.2025 Délibération 2025/27</i>	529	Demande d'aide financière de 300,00 € pour des frais de réparation automobile	Favorable	300,00 €
<i>6/03.06.2025 Délibération 2025/28</i>	452	Demande d'aide financière de 300,00 € pour le paiement d'une facture d'énergie	Favorable	300,00 €
<i>7/03.06.2025 Délibération 2025/29</i>	805	Demande d'aide financière de 300,00 € pour le paiement d'une facture d'eau	Favorable	300,00 €
<i>1/14.11.2025 Délibération 2025/41</i>		Première demande de domiciliation	Favorable	
<i>2/14.11.2025 Délibération 2025/42</i>	284	Demande d'aide financière de 300,00 € pour l'achat d'un appareil électroménager	Favorable	300,00€
<i>3/14.11.2025 Délibération 2025/43</i>	697	Demande d'aide financière de 261,62 € pour le paiement de transports scolaires	Favorable	261,62€
<i>4/14.11.2025 Délibération 2025/44</i>	571	Demande d'aide financière de 200,00 € pour un découvert bancaire	Favorable	200,00€
<i>5/14.11.2025 Délibération 2025/45</i>	357	Demande d'aide financière de 170,17 € pour la régularisation d'un trop perçu de France Travail	Favorable	170,17€
<i>5/14.11.2025 Délibération 2025/46</i>	357	Demande d'aide financière de 120,00 € pour le paiement d'une facture de gaz	Favorable	120,00€

6/14.11.2025 Délibération 2025/47	474	Demande d'aide financière de 300,00 € pour le règlement d'une dette de cantine et garderie	Favorable	300,00€
--	------------	--	-----------	---------

V - DOSSIERS DE DEMANDE D'AIDE FINANCIERE

Madame Christelle MOUNET présente les dossiers de demande d'aide financière.

N° dossier	QF	DEMANDE	AVIS	AIDE ACCORDEE
1/12.12.2025 Délibération 2025/49	284	Demande d'aide financière de 300,00 € pour le paiement d'une facture d'énergie	Favorable	300,00 €
2/12.12.2025 Délibération 2025/50	660	Demande d'aide au paiement de la cantine scolaire	Favorable	50%
3/12.12.2025 Délibération 2025/51	516	Demande d'aide financière de 300,00 € pour le paiement d'une facture de fioul	Favorable	300,00 €

VI – QUESTIONS DIVERSES

1 – Point concernant les distributeurs de protections périodiques.

Madame Christelle MOUNET présente un point concernant les distributeurs de protections périodiques.

Le Conseil d'administration, lors de sa séance du 26 juin 2024, avait approuvé l'installation d'un distributeur de protections périodiques dans le Hall de la piscine municipale afin de lutter contre la précarité menstruelle en permettant aux jeunes filles et femmes qui en auraient besoin de se servir librement pendant les heures d'ouverture de la piscine.

Ce distributeur a été installé le 17 septembre 2024. Un article y a été consacré dans le bulletin municipal paru en novembre 2024.

Depuis son installation, 320 serviettes hygiéniques et 300 tampons ont été mis à disposition.

Fort de ce succès, le Conseil d'Administration a décidé, le 2 juillet 2025, l'installation d'un deuxième distributeur au gymnase Sylvain Chazelas afin qu'il soit accessible aux personnes qui fréquentent le gymnase dans le cadre de leurs activités sportives.

Ce second distributeur, installé le 19 septembre 2025, est réapprovisionné très régulièrement en serviettes (une fois par semaine en moyenne). Déjà 310 serviettes et 250 tampons ont été consommés, avec une consommation plus importante les week-ends.

Il avait également fait l'objet d'un article dans le bulletin municipal de novembre 2025.

2 – Retour sur la matinée d'échanges sur l'aide alimentaire et lutte contre la précarité alimentaire organisée par la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) le jeudi 16 octobre 2025 à Magnac-Laval.

Madame Christelle MOUNET a assisté à cette matinée d'échanges et présente un court compte rendu des débats.

Monsieur François PESNEAU, Préfet de la Haute-Vienne, fixe l'objectif de cette réunion :

- Présenter le diagnostic fait sur la situation en Haute-Vienne par des étudiants de l'Institut Régional d'Administration de Nantes sur le début de l'année 2025
- Faire le tour de ce qui existe sur le territoire afin de ne pas multiplier les actions, pour lui, mener des actions communes mène à plus d'efficacité

Sont présents une majorité de représentants de partenaires associatifs (57%), des représentants de partenaires institutionnels (33%), des producteurs (5%) et des bénéficiaires (5%).

Un rappel est fait de la définition de la lutte contre la précarité alimentaire telle que définie par le Code de l'Action Sociale et des Familles, article L266-1 :

- Fournir des denrées
- Assurer un accompagnement personnalisé

I - Etat des lieux

Le territoire haut-viennois ne compte pas moins de 140 associations engagées dans la lutte contre la précarité alimentaire, 53 CCAS, 2 Missions Locales et des associations nationales présentes sur le territoire (Banque Alimentaire, Secours Populaire, Secours Catholique, Restos du Cœur...)

Le réseau est complexe parce que diffus, cela engendre des soucis de coordination.

Le département étant rural, l'habitat est dispersé. Il y a beaucoup d'offre sur Limoges et beaucoup moins sur le reste du département.

Le public est très diversifié (familles monoparentales, étudiants, personnes âgées, réfugiés ...).

Le taux de pauvreté en Haute-Vienne est supérieur à la moyenne nationale, il est de 16% sur Limoges et 14% en zone rurale.

Le rapport des étudiants préconise de :

- Mutualiser les bonnes pratiques
- Aller vers le public invisible
- Couvrir les zones blanches
- Créer des partenariats

II – Cartographie

Monsieur AUFORT, Président de la Banque Alimentaire présente une cartographie du territoire.

Au nord du département et, dans des proportions un peu moindres à l'est et l'ouest, le risque alimentaire est accru. La Banque Alimentaire arrive à couvrir une partie du département, grâce notamment à des associations telles que la Société des Membres de la Légion d'Honneur qui, toutes les semaines, va chercher l'aide alimentaire à Limoges pour l'acheminer vers le nord du département mais la Banque Alimentaire a des problèmes pour approvisionner l'ensemble du territoire, faute de moyens matériels, financiers et humains.

Toute l'aide est concentrée sur Limoges et ses alentours, les zones rurales sont en difficulté.

Une personne qui représente le Secours Populaire précise que l'association a un bus, le Solidaribus, qui sillonne 24 communes du département, mais ce bus est en fin de vie et l'association n'a pas les moyens de le remplacer.

Le Secours Populaire se dit prêt à coopérer avec la Banque Alimentaire.

Le représentant du Secours Catholique explique que, en Creuse, une coopération entre la Banque Alimentaire et le Secours Populaire existe dans le cadre de ALISOL et cela fonctionne très bien.

III – Les projets développés en Haute-Vienne

PROXIDON

La Banque Alimentaire présente la plateforme PROXIDON qui est un outil proposé par la Banque Alimentaire, en partenariat avec le SYDED, Limoges Métropole, le Préfecture ...

Elle a pour but de mettre en relation des donateurs (commerces, producteurs ...) avec une association preneuse qui s'engage à aller chercher le don sur site.

La représentante d'une association dédiée aux étudiants précise que cette plateforme fonctionne très bien et qu'elle s'en sert beaucoup.

Une personne de l'épicerie solidaire de Limoges demande si elle pourrait elle aussi, faire don sur Proxidon (type sandwichs ou salades invendus à DLC courte qui pourraient être distribués en maraude). Elle lève également le problème des DLUO qui est un blocage règlementaire à la distribution alors que les produits sont encore consommables.

Association AESSEL

Cette association, qui est une épicerie sociale, a été créée au départ pour les étudiants. Au fil du temps, elle s'est élargie aux familles du Val de l'Aurence puis sur l'ensemble de la Commune de Limoges.

Aujourd'hui, son action s'est élargie à d'autres produits nécessaires à la vie de tous les jours (produits d'entretien, d'hygiène, vêtements...)

Elle organise également des animations, des ateliers de cuisine.

Pour les étudiants, la distribution est gratuite, quant aux familles, elles payent 20% de la valeur du produit.

Cette association arrive à subsister pour le moment, notamment grâce à la subvention obtenue dans le cadre de l'appel à projet Mieux Manger pour Tous.

Association Pot'Sol, Potagère et Solidaire

Association créée en 2023 grâce à des partenaires techniques et financiers.

Elle est basée à Rochechouart et a été également lauréate de l'appel à projet Mieux Manger pour Tous.

Son créateur est parti d'un constat : il existe une précarité alimentaire et des terrains sont disponibles, pourquoi ne pas cultiver les terrains au bénéfice de l'aide alimentaire (en agriculture BIO).

La subvention leur a permis de créer deux emplois en juin 2025.

Les terrains cultivés sont mis à disposition gratuitement par les propriétaires, l'un d'eux est à Saint-Mathieu. Il a permis de produire 5 à 6T de légumes cette année, l'autre terrain se situe sur la Commune de Rochechouart.

L'association vend des produits à prix réduit (-50%) pour l'aide alimentaire mais, pour avoir des fonds, ils vendent aussi à prix normal au collège de Rochechouart. Ils sont en négociation actuellement avec le collège de Saint-Junien.

Ils recherchent également des fonds publics.

Une association partageant la même philosophie existe sur la Commune de Saint-Just-le-Martel, elle se nomme Terre en Partage.

Ils accueillent des demandeurs d'asile qui cultivent des terres pour l'autoconsommation et vendent les surplus à prix réduit.

3 – Service Auxiliaire de Vie 02

Monsieur René ARNAUD informe l'assemblée de son entrevue avec Monsieur Nicolas ROUX, responsable de l'Agence 02 d'Aixe-sur-Vienne, qui l'a informé de l'ouverture d'un Service Auxiliaire de Vie mandataire sur le secteur.

L'objectif de la société est de proposer un accompagnement personnalisé aux personnes âgées, dépendantes ou en situation de fragilité, en leur permettant de bénéficier d'interventions d'auxiliaires de vie.

Ce service est aujourd'hui possible grâce à l'agrément du Département.

4 – Mobilité senior

Monsieur René ARNAUD revient sur un point évoqué par Madame Christine TREILLARD lors du dernier Conseil d'Administration du CCAS le 23 septembre dernier : la mobilité des seniors.

Plusieurs pistes de réflexion avaient été évoquées :

- Le covoiturage : la Région Nouvelle Aquitaine a développé une plateforme intitulée COVOIT MODALIS permettant de mettre en relation les personnes ayant besoin de se déplacer et les personnes proposant leur service. L'accès à ce genre de plateforme reste un frein pour les personnes âgées. Madame Martine POTTIER trouverait intéressant de communiquer sur cette plateforme pour que cette dernière soit davantage connue.
- Le transport sur les communes de la Communauté de Communes ne peut être envisagé car cela ne relève pas de la compétence communale.
- Une réflexion pourrait être menée sur la mise en place de navettes supplémentaires.
Madame Christine TREILLARD souhaiterait que ce soit les jeudis, même tous les quinze jours, pour permettre à ses adhérents de venir au Club. Monsieur René ARNAUD indique que cela n'est pas sans poser problème.

Monsieur René ARNAUD évoque le calendrier 2026 qui pose problème pour la navette sénior les 2 janvier et 1^{er} mai, car il n'y aura pas de chauffeur ces jours-là. Il propose de reporter la navette du 2 janvier au 9 janvier et d'avancer celle du 1^{er} mai au 24 avril. L'assemblée approuve cette proposition.

5 – Famille sinistrée

A la demande de Madame Martine POTTIER, un point est fait sur la situation de la famille sinistrée dont la maison a entièrement brûlé dans la nuit du 29 au 30 novembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 11h20.

ANNEXE

MENU 2

POTAGE

Soupe Savoyarde

(Carottes oignons, céleri, pommes de terre, laurier, poitrine grillée, liée fromage et crème fraîche)

ENTREE

Foie gras au sel et anguille fumée, chutney myrtille et gelée de cassis

TROU

Glace myrtille et chartreuse verte

PLAT

Darne de truite vin jaune, navets rôtis, tombée de chou et crème de panais.

FROMAGES DES MONTAGNES

(Reblochon, Tome au fleurs, Cantal, St Nectaire, Ossau Iraty)

Trio de Salades

DESSERT

Gâteau montagnard

(Gâteau aux marrons confits et sablé châtaigne, mousse de marron chantilly...)

Café – Chocolat- Mousseux